



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3200

Approbation du transfert de propriété des collections du MuCEM (ex-MNATP) aux Musées  
Gadagne – Arts de la marionnette

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loic

**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BOUDOT

2017/3200 - APPROBATION DU TRANSFERT DE PROPRIETE DES COLLECTIONS  
DU MUCEM (EX-MNATP) AUX MUSEES GADAGNE – ARTS DE LA  
MARIONNETTE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des arts de la marionnette de Lyon est constitué, pour une part essentielle de ses collections, d'un dépôt réalisé en 1956 par le Musée National des Arts et Traditions Populaires (MNATP), aujourd'hui Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM), musée national relevant du ministère chargé de la culture.

Ce dépôt, composé de 600 marionnettes, décors et accessoires, manuscrits et archives, soit environ 1911 objets ou lot d'objets, provient de la collection de Léopold Dor et figure à l'inventaire sous les numéros 55.152.1 à 55.152.1911, qui sont inscrits au registre d'inventaire D ATP 56.1.1 à D ATP 56.1.1911. Le montant de cette collection est estimé à 500 000 €(valeur d'assurance).

Cette collection a été récolée conjointement par les équipes du MuCEM et des musées Gadagne de décembre 2005 et juin 2011.

Dans le cadre de ce post-récolement et en accord avec les préconisations du Ministère de la culture, l'Etat/MuCEM a proposé à la Ville de Lyon / Musée des arts de la marionnette, le transfert de propriété de la collection Dor, afin de répondre à un souci de cohérence historique et de constitution des collections.

En application de l'article L451-8 du Code du Patrimoine « une personne publique peut transférer, à titre gratuit, la propriété de tout ou partie de ses collections à une autre personne publique si cette dernière s'engage à en maintenir l'affectation à un musée de France ».

En conséquence, la Ville de Lyon souhaite accepter ce transfert de propriété au bénéfice des Musées Gadagne / Musée des arts de la marionnette, Musée de France. Ces objets ou lots d'objets seront définitivement inscrits à l'inventaire des Musées Gadagne / Musée des arts de la marionnette par un transfert de propriété.

L'avis du Haut Conseil des Musées de France sera sollicité pour ce transfert.

Vu l'article L451-8 du Code du Patrimoine ;

Oui l'avis de la commission culture, patrimoine, droits des citoyens, événements ;

**DELIBERE**

1. Le transfert de propriété des œuvres inventoriées sous les numéros 55.152.1 à 55.152.1911, des collections de l'Etat/MuCEM vers les collections de la Ville de Lyon / Musée des arts de la marionnette est autorisé.

2. La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville comme suit :

Désignation	Compte nature	Montant €
Collection de Léopold Dor (transfert du MuCEM aux Musées Gadagne – Musée des arts de la marionnette)	2168	500 000 € (valeur d'assurance)

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER